

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

20251023_009

**Mairie de
Mairie de
LES ARDILLATS
(Rhône)**

L'an deux mil vingt cinq
Le : 23 octobre

Le Conseil Municipal de la commune de LES ARDILLATS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean Michel MOREY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2025

PRESENTS : MM. J-M. MOREY - J-P. CIMETIERE - F. SIVIGNON -
Mmes F. PATAY - C. DURAND - MM. S. TAGUET - H. MACHEZER - J.
JANDARD - P. FOREST - Mmes A. SANLAVILLE - P. CHEVALIER -
MM R. JACQUET - J. DUCROUX

Excusés : A. BARRAUD

Secrétaire de séance : Fleury SIVIGNON

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Votants : 13
Présents : 13

OBJET :

Convention autorisant le passage sur la commune de l'EPAGE des rivières du Beaujolais sur le seuil ROE 58 882

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'avancée des mises en conformité sur l'Ardières, classée en liste 2, et rappelle les obligations des propriétaires riverains pour le maintien de la continuité écologique et sédimentaire.

Il explique que les derniers seuils (5) se trouvent sur la commune, sur un tronçon entre l'ancienne pisciculture et le barrage de la microcentrale. Les dernières études se termineront début 2026 et des travaux sur 2027 et 2028.

Un seuil (ROE 58 882) sera travaillé sur 2026, sous le petit pont à l'aval du barrage. Pour ce faire, une convention doit être signée entre les propriétaires des deux rives et l'Epage des Rivières du Beaujolais. Les travaux seront pris en charge à 100 % par l'Epage.

La commune étant propriétaire des deux rives, il est proposé à l'assemblée d'approuver les futurs travaux et de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE les futurs travaux d'effacement du seuil ROE 58 882, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention autorisant le passage sur la commune par l'EPAGE des rivières du Beaujolais.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire, Jean-Michel MOREY

